



10, rue Louis-Charles-Panet  
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0  
Tel: (450) 889-5871  
Fax: (450) 889-4527

### Section 1: Informations générales

Nom du (des) requérant(s): \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non Si non, procuration annexée à la demande?  Oui  Non  
Si vous n'êtes pas propriétaire une procuration est obligatoire de la part du propriétaire pour qu'il vous autorise à faire la demande de permis.

Adresse postale: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: ( ) \_\_\_\_\_

Autre numéro de téléphone: ( ) \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur: ( ) \_\_\_\_\_

### Section 2: Identification de l'emplacement

Adresse des travaux (si la même pas besoin de la réécrire): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Zone:  industrielle  commerciale  agricole  résidentielle

Si zonée agricole, avez-vous reçu l'autorisation de la CPTAQ?  oui  non

### Section 3: Description

Description de la future activité: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### Utilisation:

Actuelle: \_\_\_\_\_

Projetée: \_\_\_\_\_

Nombre de logement: avant: \_\_\_\_\_ après: \_\_\_\_\_

Dimension totale du bâtiment (excluant le sous-sol): \_\_\_\_\_

Dimension totale de la nouvelle activité: : \_\_\_\_\_

Superficie occupée par la nouvelle activité: \_\_\_\_\_

Changement au nombre de chambre:  non  oui: avant: \_\_\_\_\_ après: \_\_\_\_\_

### Section 3: Description (suite)

Stationnement:

Nombre de case: \_\_\_\_\_

Localisation:  cour avant     latérales     arrière

**Un plan d'aménagement montrant l'intérieur du futur commerce ainsi qu'un plan localisant l'emplacement des futurs stationnement, devront être fourni avec la demande.**

Vérification de la fosse septique (si applicable):

Votre fosse septique est-elle conforme à l'ajout de ce nouvel usage?  non     oui

Date de sa construction: \_\_\_\_\_

Capacité de la fosse septique: \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement: \_\_\_\_\_

Date de début de l'activité: \_\_\_\_\_

### Signature du demandeur

Pour émettre le permis, tous les documents doivent être accompagnés de la demande.

Signature du demandeur: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

### À l'usage de la Municipalité

Formulaire rempli et signé:     oui     non

Reçu le: \_\_\_\_\_ par: \_\_\_\_\_

Croquis montrant l'aménagement:  oui     non

Reçu le: \_\_\_\_\_ par: \_\_\_\_\_

Vérification ingénieur :     oui     non

Reçu le: \_\_\_\_\_ par: \_\_\_\_\_

Les activités commerciales de services à l'intérieur de bâtiments résidentiels sont permises aux conditions suivantes:

- La superficie maximale de plancher pur un tel usage ne peut excéder la superficie totale de plancher du logement de l'occupant.
- Le bâtiment doit également servir à des fins d'habitation et l'activité doit être exercée par l'occupant du logement.
- Aucune vente de marchandise ne doit être effectuée sur place;
- Aucune modification de l'architecture n'est visible de l'extérieur;
- Aucun étalage n'est visible de l'extérieur du bâtiment;
- L'activité doit être exercée uniquement à l'intérieur du bâtiment principal;
- L'usage ne doit impliquer aucun entreposage extérieur;
- Le stationnement doit être prévu conformément aux normes applicables à l'activité exercée. Tel stationnement ne peut en aucun temps occuper plus de 50% de la superficie combinée de la marge de recul et de la cour avant;
- Le requérant doit établir que l'activité n'est pas source de fumée, de poussière, d'odeurs, de chaleur, de vapeur, de gaz, d'éclats de lumière, de vibrations et de bruits perceptibles à l'extérieur du logement;
- Les enseignes sont autorisées conformément aux dispositions de l'article
- Un seul tel usage est permis par logement.

**Veillez noter que la Municipalité dispose de 30 jours pour émettre le permis**